

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika

Préparation du Plan d'Action Stratégique

R. D. Congo

**Conclusions de la réunion de planification du Groupe de Travail National
(Kinshasa, 13-14 juillet 1998)**

Préparation de l'atelier d'Analyse Diagnostique Nationale

18 juillet 1998

SAPrdc1Fr

Résumé

La réunion de planification du Groupe de Travail National (GTN) congolais du Projet de Biodiversité du Lac Tanganyika (PBLT) s'est tenue à Kinshasa les 14-15 juillet 1998. L'objectif était de lancer le processus de préparation d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour le lac Tanganyika.

La réunion a permis de présenter le processus d'élaboration du PAS en sept étapes, recommandé par le Comité de Direction Régional. Ce processus prévoit de consacrer deux ateliers au processus de consultation nationale: le premier atelier (Analyse Diagnostique Nationale: ADN), aura lieu en septembre; le second, qui concerne l'Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement (EPSNE), est programmé pour novembre.

Outre le GTN actuel, d'autres participants seront invités à ces ateliers, représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, dont la liste a été proposée par la réunion de planification

La réunion de planification du GTN s'est attachée en particulier à préparer l'atelier ADN, qui va requérir la préparation préalable de documents de base. Le GTN a confié la responsabilité de préparer ces documents de base à une douzaine de personnes-ressources. L'atelier ADN consistera, sur base de ces informations de base, à identifier les problèmes et à proposer des actions destinées à les résoudre, en organisant l'information selon trois matrices.

1. Contexte: le processus de préparation du PAS

Un objectif primordial spécifié par le document de projet était de "...mettre en place un plan de gestion régionale à long terme pour lutter contre la pollution et pour conserver et sauvegarder la biodiversité du Lac Tanganyika."

L'approche adoptée depuis lors pour cet objectif de planification de la gestion est celle d'un Plan d'Action Stratégique (PAS). Le concept de PAS repose sur l'idée que la gestion doit être continûment revue au gré des changements de situation. Un plan de gestion définitif et immuable serait un non-sens. Le PAS instaure par conséquent un processus de planification de la gestion: il définit des principes directeurs à caractère permanent et les interventions prioritaires du moment, appelées à évoluer selon la situation et l'état des connaissances.

Ce principe ayant été adopté en janvier 1998, le Comité de Direction a convenu d'un processus d'élaboration du PAS en sept étapes, dont trois étapes au niveau national et quatre au niveau régional:

a) au niveau national

- La réunion préparatoire des GTN
- L'Analyse Diagnostique Nationale, ADN (aussi appelée, dans certains documents traduits littéralement de l'anglais, " Examen du Problème Sectoriel National ")
- L'Examen des Priorités et des Stratégies Nationales pour l'Environnement, EPSNE

b) au niveau régional:

- La réunion de planification du Comité Consultatif Technique (CCT)
- L'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT)
- La préparation d'un avant-projet de PAS
- La signature du PAS par les quatre pays (prévue par le Comité de Direction en mars 1999).

La réunion de planification du GTN est donc la première étape de ce processus, qu'elle vise à préparer au niveau national. L'ADN sera la deuxième étape, qui prépare l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) et doit donc la précéder. De même, l'EPSNE préparera et précèdera l'avant-projet de PAS.

2. La réunion de planification

Le Coordinateur National a convoqué la réunion de planification du GTN congolais les 13 et 14 juillet 1998 à Kinshasa. Le présent rapport, préparé par le Facilitateur, tient lieu de complément au procès-verbal de la réunion.

La réunion avait pour fonction de lancer au Congo le processus de préparation du PAS, en particulier par la programmation des ateliers nationaux, par la proposition de partenaires à inviter aux ateliers, et par la répartition de tâches précises pour l'élaboration des documents préparatoires du premier atelier. Elle visait plus spécifiquement les six objectifs suivants:

1. Préciser les étapes du processus de consultation nationale, en vue du processus régional devant aboutir au PAS.
2. Identifier les besoins d'information pour l'ADN.
3. Répartir le travail préliminaire de préparation des documentations de base pour l'atelier d'ADN.
4. Proposer une liste élargie de participants potentiels (y compris des représentants d'organisations gouvernementales ou non-gouvernementales et du secteur privé) aux ateliers envisagés (ADN et EPSNE).
5. Convenir de dates définitives de ces deux ateliers.

La réunion a atteint ces objectifs, respectivement comme suit ou avec les résultats suivants:

1. Le concept de PAS et les 7 étapes envisagées ont été présentés au GTN, ainsi qu'un rappel des objectifs et de l'organisation du projet: en réponse aux inquiétudes soulevées par l'avancement des Etudes Spéciales en R.D. Congo, il a été rappelé que le Congo bénéficie d'acquis scientifiques antérieurs au PBLT et que, conformément au principe de base du PAS, aussi bien la gestion du lac que les études qui la sous-tendent seront toujours des processus continus et inachevés, dont aucun ne peut attendre que l'autre ne soit terminé.
2. Une liste des points et questions à traiter a été dressée collectivement par le GTN et se trouve présentée ci-après au point 3.4.
3. La répartition du travail effectuée lors de la réunion fait également l'objet du point 3.4. du présent rapport.
4. La liste élargie de participants proposée par le GTN est présentée ci-après au point 3.3. du présent rapport.
5. Le calendrier convenu par le GTN est présenté ci-après au point 4 du présent rapport.

La réunion s'étant en grande partie penchée sur la préparation de l'ADN, les conclusions relatives à cette question sont présentées séparément ci-dessous.

3. L'atelier sur l'ADN

3.1. Objectifs

L'ADN de chaque pays doit être conçue en fonction de l'ADT (Analyse Diagnostique Transfrontalière), qu'elle prépare, et qui doit bien entendu être unique pour les quatre pays. A cet effet, il est proposé que l'ADT du lac Tanganyika s'inspire de l'ADT qui fut établie pour la mer Noire. Cette ADT comporte trois étapes:

1. Identification des problèmes de biodiversité dominants, avec analyse des implications transfrontalières, identification des causes institutionnelles sous-jacentes, identification des domaines d'intervention concernés.
2. Proposition de mesures: pour chacun de ces domaines d'interventions, identification des problèmes spécifiques, des partenaires concerné, des zones d'ombre (besoins d'enquêtes et études supplémentaires), des mesures à proposer.
3. Détail des mesures: cadre temporel, organisme d'exécution, évaluation de la disponibilité des moyens humains et matériels.

Les objectifs de l'ADN sont donc:

1. d'identifier les problèmes généraux et spécifiques de conservation de la biodiversité du lac,

2. de définir les mesures prioritaires qui permettraient de les résoudre,
3. de détailler ces mesures, en examinant notamment la disponibilité des moyens permettant de les mettre en oeuvre,

cela en vue de la préparation de l'ADT, et à plus long terme, du PAS.

3.2. Lieu et dates

L'atelier est prévu à Uvira entre le 13 et le 18 septembre 1998.

L'atelier est envisagé pour cinq jours ou quatre, compte tenu de l'expérience des ADN antérieures (Zambie, fin juin 1998, Tanzanie, fin juillet).

3.3. Participants

Les partenaires qu'il est envisagé d'inviter aux ateliers sont les suivants:

- Ministère de l'Environnement: SENADEP, Etablissements humains, SNR, ICCN, Cellule Nationale de Biodiversité, CIC
- Ministère de l'Education: ISP Bukavu, ISP Gombé, Université de Kinshasa, CHR, CRSN
- Ministère de l'Intérieur: administrateurs
- Ministères de l'Agriculture, des Transports, des Affaires Etrangères, des Affaires Foncières, de l'Economie et de l'Industrie, des Travaux Publics
- SNCC
- ONG: RESE, MEB, CADIC, NOPTA, CEPAC, SOCODEFI, Coopérative de pêches du Sud, Ligue pour l'Environnement, AREC-Info-environnement
- Entreprises: FEC, sucrerie de Kiliba, maison Lydie.

Le Coordinateur National et le GTN actuel pourront décider d'amender cette liste, après évaluation des contraintes d'organisation de la réunion.

Les membres proposés qui viendront s'ajouter au Groupe de Travail National seront invités à assister à chacune des deux réunions afin d'assurer la continuité et la cohérence du processus.

3.4. Rédaction préalable de documents de base

En préparation de l'atelier, une série de documents thématiques seront élaborés. Ces documents à préparer ne doivent pas être longs: limités à une dizaine de pages (hors annexes éventuelles), ils doivent pouvoir faire l'objet d'une présentation orale de 10-15 minutes (20 minutes questions comprises). Ce sont donc des résumés qui mettront l'accent sur les problèmes-clés et sur les opportunités d'améliorer l'impact des activités humaines sur le lac.

Les thèmes retenus sont les suivants:

1. La biodiversité du lac :

La biodiversité considérée est celle du lac Tanganyika, y compris ses rives, marais et autres écosystèmes associés. Sous ce thème, il s'agit de caractériser la biodiversité du lac (faune, flore, habitats), de préciser les objectifs de protection (espèces endémiques et vulnérables), et de montrer quelles sont les vulnérabilités des espèces et habitats à protéger, ainsi que les éventuelles tendances connues de ces espèces ou de leurs habitats. Les utilités (positives ou négatives) des espèces considérées seront, le cas échéant, évoquées.

2. Les pollutions (généralités et pollutions chimiques)

Le thème traite des diverses sources de pollution (habitat humain, industries, agriculture, transport...) et de ses diverses formes, en laissant toutefois le détail des pollutions organiques et de l'eutrophisation au thème suivant. Les tendances de la pollution devraient être examinées au niveau des émissions et au niveau du lac, compte tenu des processus d'accumulation. C'est l'ensemble du bassin versant qui doit être considéré en principe, mais une attention spéciale est requise pour les déversements directs, des villes côtières ou des bateaux. En matière de transports lacustres, on prendra en compte les pollutions portuaires, les déversements chroniques par les bateaux, et les risques de pollution accidentelle liée au transport de substances dangereuses ou toxiques. La pollution naturelle par des suintements d'hydrocarbures vient également sous ce thème. La dimension transfrontalière des pollutions est à examiner au niveau du lac (diffusion des polluants, transports internationaux) et des rivières (Rusizi).

3. L'eutrophisation et les pollutions organiques

Le thème porte sur les pollutions de l'eau issues des effluents domestiques, des industries agro-alimentaires (sucrierie...) et de l'agriculture, dans leurs effets d'eutrophisation, de désoxygénation et de contamination en organismes pathogènes.

4. Problèmes spécifiques à la plaine de la Rusizi

La particularité écotopographique de la plaine de la Rusizi, ainsi que de la partie du lac qu'elle influence, justifie de la traiter à part. Les problèmes propres à la Rusizi et aux impacts importés de l'amont sont également à envisager ici.

5. L'érosion et la sédimentation

L'espace géographique concerné par ce thème est en principe le bassin versant du lac (sauf parties éventuelles, comme le bassin du lac Kivu, dont les sédiments se déposeraient avant d'arriver au lac Tanganyika). Le thème considère les diverses sources d'érosion amenant des sédiments vers le lac (exploitation du bois, notamment comme bois de feu ou de carbonisation, défrichements, pratiques agricoles sur les versants et dans les marais et bas-fonds, feux de brousse, pâturage, constructions, mines, carrières, extraction de matériaux dans les rivières...). Il traite également des

processus de transport vers le lac et des prélèvements de matériaux (sable...) au niveau du lac Tanganyika lui-même.

6. La pêche (sauf instruments et méthodes)

Le thème inclut les activités associées à la pêche, par exemple le fumage de poisson. En plus, sont à envisager ici le prélèvement et le commerce de poissons ornementaux, la chasse, le braconnage et l'introduction d'espèces. La pêche devrait être caractérisée par ses types (pêches industrielle, artisanale, traditionnelle), les espèces visées, les tendances de l'effort de pêche et des prises, les zones de pêche, les enjeux internationaux (impact sur le stock commun, franchissement de frontières par les pêcheurs, exportation ou importation de poissons). Les deux faces de la relation entre le lac et la pêche sont à considérer (même si elles ne sont pas symétriques par rapport aux objectifs du projet) : les effets exercés par la pêche, et les impacts subis par la pêche. Les effets de la pêche qui concernent en premier lieu le projet sont ceux qui s'exercent sur les espèces endémiques vulnérables. L'importance socio-économique de la pêche est également à mettre en évidence, ainsi que les questions liées au commerce et au marché du poisson (rôle de la demande dans l'incitation à l'effort de pêche).

7. La pêche (instruments et méthodes)

Le matériel et les techniques de pêche sont à examiner sous l'angle de leur impact direct ou indirect sur la biodiversité, et des opportunités qu'ils offrent pour la régulation de la pression de pêche. Sont notamment à évoquer ou à examiner les questions de maille des filets (pb des moustiquaires), l'emploi d'explosifs et de poisons...

8. Les aires protégées

Un aperçu devrait être donné des aires protégées potentielles autour du lac ou dans son bassin versant, ainsi que du type de protection envisagé et des résultats espérés en matière de conservation de la biodiversité du lac.

9. Démographie

Le thème inclut les questions de croissance et de déplacements de population, en ce compris les tendances migratoires, les mouvements de réfugiés, l'urbanisation. Le thème intéresse la biodiversité du lac au travers des incidences des changements démographiques sur la pollution, la pêche et l'érosion. Une attention spéciale est à apporter aux tendances et projections.

10. Apports socio-économiques du lac

Le projet PBLT vise surtout à protéger le lac (et sa biodiversité) contre les activités humaines. Malgré cela, la prise en compte des bénéfices socio-économiques tirés des ressources du lac est essentielle, parce qu'ils constituent à la fois un but en soi et un moyen d'asseoir durablement le succès du projet. Le résumé relatif à ce thème devrait aider au choix des interventions, à la fois par une meilleure appréciation de l'impact de la mesure envisagée et par une meilleure compréhension de la motivation des usagers du lac dont on souhaiterait influencer les comportements

11. Législation et institutions

Ce thème est transversal des précédents et d'un autre ordre, puisqu'il traite d'instruments disponibles pour infléchir les pratiques humaines menaçant la biodiversité. Bien que ces instruments feront également l'objet de l'atelier suivant (EPSNE), il s'agit déjà ici d'en établir un diagnostic en vue de préciser les mesures souhaitables. Outre les questions législatives, le thème comporte les problèmes de structures et de capacités institutionnelles.

12. Education et sensibilisation

Une information devrait être donnée sur les acquis réels ou potentiels d'efforts d'éducation, de sensibilisation ou de conscientisation des divers partenaires concernés par la gestion ou l'exploitation du lac.

Il appartient aux auteurs de chaque contribution de traiter les éventuels points connexes à leur thème qui auraient été omis et leur sembleraient pertinents.

Le GTN a proposé des personnes pour rédiger ces documents. Le tableau suivant indique la répartition convenue.

Thème	Auteur (organisme)
1. La biodiversité du lac :	Nshombo (CRH-Uvira)
2. Les pollutions (généralités et p. chimiques)	Baluku (CRSN-Bukavu)
3. L'eutrophisation et les p. organiques	Golama (ISP-Gombé)
4. Pbs spécifiques à la plaine de la Rusizi	Bitijula (ISDR)
5. Erosion et sédimentation	Swedi (CADIC)
6. La pêche (sauf instruments et méthodes)	Kaningini (ISP-Bukavu)
7. La pêche (instruments et méthodes)	Mulimbwa (CRH-Uvira)
8. Les aires protégées	Me Bashige (ICCN)
9. Démographie	Gayo (Min. Environnement)
10. Apports socio-économiques du lac	Kitungano (CRH-Uvira)
11. Législation et institutions	Me Mbombo (CIC)
12. Education et sensibilisation	Cibenjuka (RESE)

Les auteurs des documents devront, pour leur thème:

- prendre connaissance des données de base, en se fondant en particulier sur les Examens de Base préparés par le PBLT et qu'il conviendra, le cas échéant, d'actualiser,
- consulter au besoin d'autres personnes ressources,
- préparer un résumé d'une dizaine de pages, qui comprenne une description de la situation et les tendances, qualitatives et quantitatives, (y compris celles qui découlent de la croissance de la population) et une identification des principales menaces liées au thème étudié et qui pèsent sur la biodiversité ou l'écosystème (lac, rives et milieux associés),
- mentionner les références aux sources d'information,
- remettre les textes au CN deux semaines avant l'atelier,
- préparer pour l'atelier une présentation orale de leur travail et y apporter si possible les documents de référence auxquels les participants pourraient être appelés à se reporter.

Ce faisant, il faudra garder à l'esprit les principes et remarques suivantes:

- le texte écrit et la communication orale doivent être compréhensibles par un public non spécialisé,
- l'analyse va chercher à identifier des interventions à la fois réalisables et efficaces en matière de protection de la biodiversité,
- en vue de choisir les interventions, le diagnostic doit donc se concentrer sur les menaces d'origine anthropique, ou tout au moins celles qui peuvent être contrecarrées par une ou des interventions humaines au niveau de la région;
- les menaces naturelles ou difficiles à maîtriser ne doivent être envisagées qu'au titre de contraintes;
- pour l'identification des menaces, il importe d'examiner les tendances, constatées, présumées ou prévisibles, des activités humaines et de l'environnement;
- les activités menaçant la biodiversité du lac et les mesures d'intervention sont à examiner dans le bassin du lac; la biodiversité que l'on vise à conserver par le projet est en revanche celle du lac, en ce compris les rives ainsi que les écosystèmes et espèces associés (par exemple les oiseaux);
- l'attention en matière de protection de la biodiversité du lac (et écosystèmes associés) doit être concentrée sur les espèces, groupes (poissons, groupes d'invertébrés...) ou communautés endémiques et vulnérables, ainsi que leurs habitats et conditions écologiques;
- la dimension transfrontalière des problèmes est un aspect important à prendre en compte dans la préparation du PAS régional; de ce fait, on cherchera à identifier les problèmes qui, générés au Congo, pourraient avoir une influence sur les pays voisins, ou sur le lac dans sa globalité, et inversement.

Comme le travail consiste à résumer l'information disponible, il ne requiert pas d'étude de terrain ni de longs délais d'exécution. Les documents écrits devront être remis au Coordinateur National deux semaines avant le début de l'atelier ADN.

3.5. Déroulement et démarche de l'atelier ADN

3.5.1. Exposés et présentation de la documentation de base à l'atelier

C'est en principe le rédacteur d'un document de base qui en fera l'exposé. Les exposés doivent évidemment être conçus en fonction de leur objectif, qui est d'apporter l'information de base utile au processus de l'atelier décrit ci-après. La durée prévue est de 20 minutes, questions comprises (sans débat: les discussions pourront se faire lors de l'élaboration des matrices).

Les documents de référence qui auront été utilisés seront autant que possible apportés à l'atelier afin de permettre aux participants de s'y reporter en cas de besoin de précision.

3.5.2. Identification des problèmes

Prenons l'exemple de la pêche, en nous référant à la matrice 1 présentée en annexe. La pêche n'est pas un problème en soi. Mais la pêche ou certaines pratiques associées (l'utilisation de poisons ou l'exploitation du bois pour le fumage du poisson par exemple) peuvent porter dommage à la biodiversité, tandis que, d'autre part, la pêche peut bénéficier des mesures prises pour la biodiversité. Supposons que soit soupçonné ou établi un lien de cause à effet entre la surexploitation d'une espèce pêchée et le danger de disparition d'une ou de plusieurs espèces endémiques du lac. La surexploitation de l'espèce pêchée, qui est un problème de pêche (un problème pour la pêche et un problème dû à la pêche) est alors aussi un problème de biodiversité. La question a des implications transfrontalières directes, dans la mesure où les populations des espèces concernées sont transnationales et que la ressource halieutique est partagée entre les quatre pays. Les facteurs institutionnels sous-jacents reviennent alors à un manque de mécanisme régulateur efficace, par exemple l'absence de règles suffisantes et acceptées par les pêcheurs, ou l'insuffisance des contrôles. Le domaine d'intervention général est dans ce cas la régulation de la pêche.

Sur base de l'information préalable fournie par les exposés (et par la documentation qui les accompagnera), les participants seront invités à mener ensemble une telle analyse en y apportant leurs connaissances propres, en témoignant de leur expérience et en confrontant leurs points de vue.

3.5.3. Analyse des domaines d'intervention et proposition de mesures

Poursuivons notre exemple en nous référant maintenant à la matrice 2 présentée en annexe. Dans le domaine d'intervention en question, doivent être identifiés les problèmes spécifiques qui contribuent au problème majeur de la surexploitation. Supposons que l'un de ces problèmes soit l'utilisation de filets à maille fine. Ce problème spécifique étant posé, il s'agit de définir les partenaires ou détenteurs d'enjeux (qui sont par exemple les associations de pêcheurs, le SENADEP, le CRH...), de poser les incertitudes (le manque de connaissance sur la taille optimale...), et de définir en conséquence des mesures (telles que la recherche participative de solutions négociées entre les partenaires, l'information des pêcheurs sur l'impact de leur pratique au cas où ils n'en auraient pas conscience, ou des recherches scientifiques pour définir la maille optimale...).

Les mesures à prendre ne se limitent donc pas nécessairement à des interventions directes. Il ressort de l'exemple montré que les interventions peuvent comprendre des activités d'acquisition de connaissances supplémentaires: ce peuvent être des recherches, des études, des enquêtes, un suivi continu de l'état de la ressource. Bien entendu, il importe que les recherches en cause soient orientées explicitement vers les besoins identifiés et qu'elles servent directement la gestion.

En outre, les interventions peuvent également inclure, par exemple, le renforcement des capacités institutionnelles, de nouveaux montages institutionnels, des modifications réglementaires, l'éducation à l'environnement de divers publics-cibles, la formation, la mise en oeuvre de mesures incitatives...

Au sein de l'atelier, il est possible que de nombreuses idées d'actions seront émises et que, parmi ces actions, certaines interféreront entre elles ou pourront avoir des conséquences externes à leurs objectifs spécifiques. Conformément à ce qui est généralement préconisé en matière de gestion de l'environnement, il importera de vérifier que ces effets externes éventuels ne compromettent pas la cohérence et l'harmonie globale de l'arsenal d'interventions préconisées.

3.5.4. Détail des mesures

Les mesures étant identifiées, il restera à préciser leur cadre temporel, à identifier l'organisme d'intervention et à évaluer la disponibilité des moyens, humains et matériels (voir matrice 3 en annexe).

Pour le cadre temporel, une flexibilité est requise (comme l'impliquent les hypothèses sous-jacentes au concept même de PAS); en particulier l'absence de maîtrise des moyens d'interventions interdit le plus souvent de fixer des échéances définitives; au lieu de dates, on se contentera par exemple de fixer les actions préalables à celle envisagée ou, dans le cas où il n'y aurait pas de préalable à attendre et où les moyens seraient disponibles, d'indiquer que l'action peut être entreprise maintenant.

3.6. Préparatifs de l'atelier suivant

L'atelier ADN sera l'occasion de préparer l'atelier suivant d'EPSNE, Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement. Ce travail de préparation sera effectué en fin d'atelier ADN, au vu de ses résultats de l'atelier de ADN. On y décidera des thèmes à débattre, et on y partagera le travail de préparation des documents de travail,

3.7. Programme proposé pour l'atelier ADN

Dans l'hypothèse d'une durée de quatre jours:

Jour 1

Matinée

- Ouverture et introduction
- Présentation du projet et du PAS
- Présentation de la méthodologie de l'atelier

Après-midi

- Exposés thématiques (d'après les documents de base)
- La biodiversité du lac
- Les pollutions
- L'eutrophisation et les pollutions organiques

Problèmes spécifiques à la plaine de la Rusizi
Erosion et sédimentation

Jour 2

Matinée

Exposés thématiques (suite)
La pêche (sauf instruments et méthodes)
La pêche (instruments et méthodes)
Les aires protégées
Apports socio-économiques du lac
Législation et institutions
Education et sensibilisation

Après-midi

Examen des problèmes majeurs et identification des problèmes spécifiques

Jour 3

Matinée

Examen des domaines d'intervention et des mesures proposées

Après-midi

Idem (suite).

Jour 4

Matinée

Synthèse

Après-midi

Préparation de l'atelier sur les Priorités et Stratégies

4. Calendrier des activités

La réunion a proposé les dates des deux ateliers.

- 31 août: remise au Coordinateur National des documents préparés pour l'ADN
- 13-18 septembre 1998 (4-5 jours dans cette période): atelier d'ADN à Uvira ("Examen du Problème Sectoriel National").

14-18 novembre 1998: atelier sur l'Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement à Uvira ou Kalemie.

Annexes.

Matrice 1. Analyse des problèmes (exemple)

Problème majeur de biodiversité	Implications transfrontalières	Causes institutionnelles principales	Domaine d'intervention	
Menaces sur les espèces endémiques attribuées à la surpêche	Caractère transfrontalier, non divisible, des populations de poissons du lac et des espèces endémiques.	Insuffisances des mécanismes régulateurs de la pression de pêche	Régulation de la pêche	1

Matrice 2 (suite de la 1): définition des mesures (exemple)

	Problème spécifique	Détenteurs d'enjeux	Incertitudes	Mesures proposées	
1.1	Emploi de filets à maille fine	Coopératives de pêcheurs SENADEP CRH	Méconnaissance de la maille optimale	Négocier avec les pêcheurs l'abandon des filets à maille manifestement trop fine. Négocier des règles et procédures. Procéder à des recherches sur la taille optimale.	1.1.1.

Matrice 3 (suite de la 2): détail des mesures (exemple)

	Mesure proposée	Cadre temporel	Organisme d'intervention	Moyens humains	Moyens matériels
1.1.1.	Négocier avec les pêcheurs l'abandon des filets à maille manifestement trop fine	Action à commencer maintenant	SENADEP	disponibles	disponibles

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

(à compléter)

ADN	Analyse Diagnostique Nationale
ADT	Analyse Diagnostic Transfrontalière
AREC	Antenne pour la Reconnaissance de l'Environnement au Congo
CCT	Comité Consultatif Technique
CIC	Cellule Interministérielle de Coordination
CIE	Centre d'Information Environnementale
CN	Coordinateur National
CRH	Centre de Recherches Hydrologiques
EE	Education Environnementale
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
EPSNE	Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FEM	Fonds Modial pour l'Environnement
GEF	Global Environment Facility
GTN	Groupe de Travail National
ICCN	Institut Congolais de la Conservation de la Nature
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
LTR	Lake Tanganyika Research (= RAPLT)
MEB	Mouvement des Ecologistes de Bukavu
NOPTA	Nouvelles Options de Pêche pour le lac Tanganyika
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAS	Plan d'Action Stratégique
PBLT	Projet de lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la Biodiversité au Lac Tanganyika
SENADEP	Service National des Pêches
SNCC	Société Nationale des Chemins de Fer Congolais
SNR	Service National de Reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPLT	Recherche pour l'Aménagement des Pêches au Lac Tanganyika